



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **5 octobre 2020**

Décision n° **CP-2020-0151**

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Pôle métropolitain - Attribution d'une subvention à l'association Maison des jeunes et de la culture (MJC) Presqu'île Confluence pour l'organisation d'un événement en résonance au Festival Nouvelles voix en Beaujolais 2020**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative**

**Rapporteur : Monsieur le Président Bernard**

**Président : Monsieur Bruno Bernard**

Date de convocation de la Commission permanente : **Vendredi 18 septembre 2020**

Secrétaire élu : **Madame Lucie Vacher**

Affiché le : **Mardi 6 octobre 2020**

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, MM. Vincendet, Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mmes Nachury, Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, M. Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, MM. Pelaez, Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Dehan (pouvoir à M. Badouard), Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez).

Absents non excusés : MM. Bub, Kabalo.

**Commission permanente du 5 octobre 2020****Décision n° CP-2020-0151**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Pôle métropolitain - Attribution d'une subvention à l'association Maison des jeunes et de la culture (MJC) Presqu'île Confluence pour l'organisation d'un événement en résonance au Festival Nouvelles voix en Beaujolais 2020**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

Syndicat mixte créé en 2012, le Pôle métropolitain réunit Saint-Étienne Métropole, la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI), Vienne, Condrieu-Agglomération, la Communauté d'agglomération de Villefranche-Beaujolais-Saône, la Communauté de communes de l'est lyonnais (CCEL) et la Métropole de Lyon, afin de favoriser des coopérations dans les domaines de la mobilité, du développement économique, de l'aménagement, de la culture et du tourisme.

Afin de faire rayonner sur l'ensemble du territoire du pôle métropolitain les grands événements que sont les Biennales de la danse et d'art contemporain pour la Métropole, Jazz à Vienne pour Vienne-Condrieu-Agglomération, la Biennale du design pour Saint-Etienne Métropole, le Festival Nouvelles voix en Beaujolais pour Villefranche-Beaujolais-Saône et la biennale des arts du cirque pour la CAPI, chaque agglomération organise des manifestations en résonance à ces propositions.

Créé en 2005, le Festival Nouvelles voix en Beaujolais, porté par la communauté d'agglomération de Villefranche-Beaujolais-Saône et le théâtre de Villefranche, verra sa 16<sup>ème</sup> édition se dérouler du 16 au 21 novembre 2020. Dédié à la jeune création dans le domaine des musiques actuelles, ce Festival, éclaté sur 5 villes et plusieurs lieux (théâtres, mairie, centre culturel, auditorium, etc.), attire environ 4 300 spectateurs par sa programmation constituée de 35 concerts payants et gratuits en moyenne, de soutien et accompagnement à la création artistique (accueils en résidence de jeunes groupes, scènes découvertes) et d'actions culturelles.

**II - Objectifs**

Dans ce cadre et en lien avec l'organisation du Festival des Nouvelles voix, la Métropole souhaite soutenir le projet porté par l'association MJC Presqu'île Confluence visant à proposer aux spectateurs de la Métropole, une résonance à la 16<sup>ème</sup> édition du festival caladois. L'objectif est en outre cette année de venir conforter un secteur sévèrement fragilisé par la crise sanitaire de la Covid-19, et plus particulièrement les salles de musiques actuelles avec public debout.

L'association MJC Presqu'île Confluence, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, a pour objet de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture. Elle gère le Marché Gare, salle de concerts et de résidences de musiques actuelles, dédiée au repérage, à la diffusion et à l'accompagnement d'artistes. D'une jauge de 300 places, cette salle sert l'émergence d'esthétiques actuelles et de nouveaux professionnels. Labellisée scène de musiques actuelles (SMAC) par l'État et membre de la scène de musique métropolitaine (S2M) avec l'Épicerie Moderne (Feyzin), la Machinerie - Bizarre ! (Vénissieux) et le Périscope (Lyon), le Marché Gare accueille en moyenne 150 groupes et artistes par an pour 50 à 60 levers de rideau.

### III - Bilan des actions réalisées en 2019

Par délibération du Conseil n° 2019-3878 du 4 novembre 2019, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 5 000 € au profit de la MJC Presqu'île Confluence pour l'organisation d'une résonance au Festival Nouvelles voix en Beaujolais.

Une soirée-concert a été organisée le 13 décembre 2019 dans la salle de musiques actuelles de Vénissieux - La Machinerie-Bizarre ! - en raison des travaux en cours au Marché Gare. Le choix de programmation s'est porté sur 2 artistes locaux : Zed Yun Pavarotti, jeune artiste stéphanois, en pleine émergence au niveau national et Blu Jaylah, groupe de hip hop soutenu et accompagné par Bizarre !. Ces 2 artistes se situent à la parfaite croisée des lignes artistiques défendues par le Marché Gare, Bizarre !, et le Festival Nouvelles voix. A ce plateau s'est ajouté Nusky, rappeur à l'écriture singulière, développant lui aussi sa notoriété nationale.

Rassemblant plus de 250 personnes, cette soirée a pleinement rempli ses objectifs et conforté l'envie du Marché Gare et du Festival des Nouvelles voix de poursuivre leur collaboration en 2020.

### IV - Programme de la manifestation 2020 et budget prévisionnel

La Métropole souhaite soutenir pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive un projet porté par le Marché Gare visant à offrir aux habitants une résonance à l'édition 2020 du Festival Nouvelles voix en Beaujolais. Le Marché Gare étant toujours en travaux, il s'est tourné cette année vers 2 des structures composant les S2M, l'Épicerie Moderne (Feyzin) et le Périscope (Lyon), pour co-construire le projet et accueillir respectivement le concert et la résidence. Le choix des artistes s'est fait en concertation avec la Directrice du Théâtre de Villefranche afin de respecter les principes de découverte et d'éclectisme commun aux directions artistiques des parties prenantes :

- Cavale, incarnée par la chanteuse lyonnaise Ambre, donne une vision colorée et engagée de l'indie-pop. Artiste présélectionnée pour les Inouïs du Printemps de Bourges 2020 et soutenue par le Marché Gare dans le cadre d'une tournée Emergence, elle réalisera une résidence de 3 jours sur la scène du Périscope et la 1<sup>ère</sup> partie du concert à l'Épicerie Moderne,

- Victor Solf, ex-membre du groupe Her qui a été l'une des révélations de la saison 2016-2017, proposera une musique électronique aux frontières de la soul et du gospel. Ce concert confèrera une aura nationale à l'événement, tout en offrant au public la primeur d'un tout nouveau projet (1<sup>ère</sup> tournée de Victor Solf).

La résidence a lieu les 24, 25 et 26 août au Périscope. La soirée concerts est prévue le 29 octobre à l'Épicerie Moderne sous réserve que les règles sanitaires le permettent.

Budget prévisionnel en euros :

Charges	Montant HT (en €)	Produits	Montant HT (en €)
artistique	5 300	billetterie	7 218,41
technique	1 500	subvention Métropole	5 000
accueil artistes	1 023	apport MJC Presqu'île Confluence	4 086,89
frais de production (régie, sécurité, etc.)	830,50	bar	750
frais généraux (assurance, comptabilité, loyer, etc.)	3 450		
communication	1 146,40		

Charges	Montant HT (en €)	Produits	Montant HT (en €)
taxe Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique (SACEM) et taxe Centre national des variétés (CNV)	400,40		
résidence	3 405		
<b>Total</b>	<b>17 055,30</b>	<b>Total</b>	<b>17 055,30</b>

Une convention permet de fixer les objectifs de cette subvention et d'en définir les modalités administratives et financières.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € au profit de la MJC Presqu'île Confluence, dans le cadre des activités du Marché Gare, pour l'organisation d'une résonance au Festival Nouvelles voix en Beaujolais 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### DECIDE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € au profit de l'association MJC Presqu'île Confluence, dans le cadre des activités du Marché Gare, pour l'organisation d'une résonance au Festival Nouvelles voix en Beaujolais 2020,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association MJC Presqu'île Confluence définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 5 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P33O3589A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 octobre 2020.**